



Photo de famille des participants

Gestion durable des
Terres et des
catastrophes naturelles
**LES
JOURNALISTES
OUTILLÉS** P.6

**LES RÉALISATIONS
DU PROGRAMME
RÉGIONAL
D'HYDRAULIQUE
VILLAGEOISE** P.4



Hatim Tchaboré, Directeur de
la maîtrise d'ouvrage (M.A.E.H)

N° 489 du 15 Juin 2016 / Prix: 250 Fcfa

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: La Colombe

Pour tout renseignement,
information ou conseil
contacter le centre d'appel
au N° VERT

8201

* Disponible tous les jours et heures ouvrables

 **OTR**

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

L'Allemagne et le Togo

MAIN DANS LA MAIN

40 MILLIARDS FCFA D'AIDE DESTINÉS AU TOGO POUR LA PÉRIODE 2016-2017

P.3



Faure Gnassingbé et Angela Merkel



Trois des dix manifestants

Manifestation contre la
reprise de la coopération
entre l'Allemagne et le
Togo

LA BÊTISE D'UNE MINORITÉ DE LA DIASPORA EN ALLEMAGNE

P.7

Interview du Directeur Technique de l'ARSE
Aboudoulaye Abass



Aboudoulaye Abass

« Le Règlement de gestion
de la redevance pour
l'éclairage public au Togo
permettra de fixer les
règles de gestion de la
redevance pour
l'éclairage public ... »

P.2 & 7

Interview du Directeur Technique de l'ARSE Aboudoulaye Abass « Le Règlement de gestion de la redevance pour l'éclairage public au Togo permettra de fixer les règles de gestion de la redevance pour l'éclairage public ... »

Du 28 janvier au 04 février 2016, l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) a organisé à Lomé, Atakpamé et Kara, une série d'audiences publiques sur un projet de textes réglementaires relatifs à la gestion de la redevance pour l'éclairage public au Togo. Afin d'en savoir davantage sur les tenants et aboutissants de cette initiative, lisez cet entretien avec Monsieur Abbas ABOULAYE, Directeur Technique de l'ARSE, Coordonnateur du projet de mise en place du Règlement de Gestion de la Redevance pour l'Eclairage Public au Togo.

Monsieur le Directeur Technique, pourquoi des textes réglementaires pour la gestion de la Redevance pour l'Eclairage Public au Togo ?

Merci pour votre question. Je voudrais tout d'abord saisir cette tribune pour exprimer la reconnaissance de l'ARSE à la rédaction de votre journal pour votre sollicitude.

Pour répondre à votre question, je rappellerai que jusqu'au début des années 2000, Lomé, la capitale du Togo, faisait partie des villes les moins éclairées de la sous-région ouest africaine. Pour sortir de cette situation, nous observons que depuis près d'une dizaine d'années, les pouvoirs publics Togolais ont engagé des travaux de modernisation des différentes infrastructures socioéconomiques, dont les installations électriques. C'est ainsi qu'il a été entrepris des projets de construction et d'extension du réseau d'éclairage public. Ces projets sont en effet initiés soit par le Gouvernement lui-même, sur le budget d'investissement de l'Etat (BIE), à travers la Direction Générale de l'Energie (DGE) ; soit par la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET), soit sur les fonds de la redevance pour l'éclairage public collectés sur les factures de consommation des clients. En marge de ces structures officiellement habilités, nous avons relevé que d'autres personnes morales de droit public ou privé et des personnes physiques également, dans un élan citoyen, prêtent main forte à l'Etat, en réalisant des projets d'éclairage public, voire d'électrification.

Tout en saluant ces initiatives, il y a lieu de constater que



Aboudoulaye Abass, DT l'ARSE

malheureusement, elles sont réalisées dans des conditions techniques parfois décevantes et très souvent, à l'insu de la société en charge de la gestion du patrimoine électrique de l'Etat. Au-delà, les ouvrages ainsi réalisés sont parfois connectés au réseau national sans l'avis des institutions compétentes. Ce qui pose des problèmes, notamment pour la gestion des factures de consommation générées par ces ouvrages, de même que les travaux de maintenance et de réhabilitation qu'ils pourraient nécessiter à l'avenir.

Doit-on comprendre que votre démarche est destinée à encadrer les interventions des uns et des autres dans la réalisation des travaux relatifs aux ouvrages d'éclairage public ?

Absolument ! Et je dirai plus. En effet, en plus de doter le secteur de l'éclairage public d'instruments juridiques pour réglementer les interventions des uns et des autres, l'ARSE veut à travers les textes réglementaires en élaboration, fixer les règles de gestion de la redevance pour l'éclairage public instituée par l'Arrêté interministériel n° 019 / M M E / M P R - MPDAT/MCPSP du 29 novembre 2010, portant fixation du tarif de vente de l'énergie électrique au Togo.

Comme vous le savez certainement, en 2010, le Gouvernement a institué une redevance sur la consommation de l'énergie électrique au Togo, en vue du financement partiel des paiements relatifs à la

construction, à la réhabilitation, et à la maintenance du réseau d'éclairage public dans le pays, ainsi qu'à l'appui pour le paiement des factures de consommation de l'éclairage public. Cette initiative gouvernementale nécessite à ce que l'ARSE, conformément aux missions qui sont les siennes, au terme des dispositions de la loi n°2000-012 du 18 juillet 2000, propose au ministre chargé de l'énergie des projets de normes destinées à réguler cette question qui concerne le secteur de l'électricité. Voilà résumé le sens de la démarche de l'ARSE.

Etaient invités aux audiences les préfets, les Présidents et secrétaires généraux des délégations spéciales et bien d'autres encore. Qu'est-ce qui explique ce choix ?

S'agissait-il a proprement parlé d'un choix ou d'une démarche normale ? En tout cas, pour l'Autorité de Réglementation, les préfets, les présidents et secrétaires généraux des délégations spéciales, les associations de défense des consommateurs, les entreprises de construction de réseaux électriques, celles des BTP et autres sont des partenaires naturels à consulter dans le cadre de nos activités.

En effet, selon les dispositions législatives et réglementaires qui gouvernent le fonctionnement de l'ARSE, celle-ci a la possibilité de consulter, à travers une audience publique, les parties prenantes à un sujet, dès lors que l'ARSE l'estime nécessaire. D'ailleurs, ces audiences ne constituent pas une première pour l'ARSE, puisqu'elle

en avait déjà organisée lors de la mise en place du Règlement Technique de Distribution de l'énergie électrique (RTD) en 2001/2012 et à l'occasion de la mise à jour du bordereau des prix des prestations de la CEET en 2014.

Quelle est alors la suite du processus engagé ?

En plus des audiences auxquelles étaient invités certains acteurs, l'ARSE a fait publier dans la presse des communiqués appelant tout citoyen intéressé par les questions d'éclairage public à consulter le projet de RGREP et à faire parvenir au secrétariat de l'ARSE, au plus tard le 29 février 2016 à 17h00, ses avis et propositions d'amendements sur ledit document. Cela dit, après les audiences, nous avons observé ce délai dans l'attente de recevoir des réactions des uns et des autres. Une fois ce délai expiré, le cabinet AIEC qui a été recruté à l'issue d'un Appel à concurrence pour assister l'ARSE à mettre en place ce projet de textes réglementaires, a pris langue avec les équipes techniques de l'Autorité de Réglementation pour examiner et prendre en compte les observations recueillies aussi bien lors des audiences, que lors de la période de consultation citoyenne. Ce travail a pris fin le 30 mars dernier. Le document ainsi finalisé sera soumis au Comité de Direction de l'ARSE, puis aux autorités d'Approbation pour signature. Dès la signature de l'Arrêté d'approbation d'ici peu, le nouvel instrument juridique va entrer en vigueur. Dès lors, plus rien ne devra plus se faire comme avant. L'ARSE pour sa part entend bien veiller au grain et espère que les uns et les autres joueront efficacement leur partition pour une meilleure coordination des actions et une gestion optimale des ressources afférentes à l'éclairage public au Togo.

Quels sont les grands axes du projet de RGREP ?

Ils sont fondamentalement au nombre de 04.

Primo, le RGREP a identifié et clarifié les missions et responsabilités des différents acteurs de la gestion de l'éclairage public au Togo. Il s'agit :

- du ministre chargé de l'énergie qui approuve, sur avis de l'ARSE, la clé de répartition proposée par le

(Suite à la page 7)

L'Allemagne et le Togo MAIN DANS LA MAIN 40 MILLIARDS FCFA D'AIDE DESTINÉS AU TOGO POUR LA PÉRIODE 2016-2017

Du 08 au 14 Juin 2016, le Président Faure Gnassingbé a séjourné en Allemagne pour une visite d'Etat. Rencontres avec les autorités allemandes, signatures de conventions, rencontres avec les investisseurs et autres chefs d'entreprises allemands, rencontre avec la diaspora, forum économique etc...voilà entre autres activités qui ont été à l'agenda du numéro 1 togolais durant son séjour allemand.

Que ce soit en face des autorités allemandes, des investisseurs et des chefs d'entreprises, ou encore devant ses compatriotes togolais résidant en Allemagne, Faure Gnassingbé a venté le Togo actuel, en énumérant les opportunités que le pays offre aujourd'hui. Infrastructures routières et aéroportuaires, l'assouplissement des conditions de création d'entreprises, le rabattement des coûts de la création d'entreprises, la fiabilité et la rapidité dans les opérations portuaires, la transparence dans le traitement des dossiers à travers des structures comme l'OTR (Office Togolais des Recettes), la mise en place du guichet unique pour le commerce extérieur etc... voilà entre autres mérites dont dispose aujourd'hui le Togo, sans oublier le climat de stabilité et de paix qui y règne, et qui devraient intéresser les investisseurs allemands.

Une présentation qui a visiblement séduit les plus hautes autorités de la République Fédérale d'Allemagne qui ont accepté de passer un accord avec le Togo qui table sur un engagement financier de l'Allemagne pour la période 2016-2017, « avec d'une part, 54 millions d'Euros dont 27 millions pour les projets/programmes de la coopération financière et 27 autres pour les projets/programmes de la coopération technique. Et



Angela Merkel (à gauche) et Faure Gnassingbé se serrant la main

d'autre part, 10 millions pour le secteur de l'énergie répartis en 8 millions pour la coopération financière et 2 millions en coopération technique ».

Par rapport à l'année précédente, on note une augmentation de 30% de l'engagement financier de l'Allemagne. Un bon signe pour la confiance retrouvée entre les deux pays. Concernant les secteurs devant bénéficier du financement, l'accord définit des pôles considérés comme prioritaires, notamment la formation professionnelle dotée de 12,5 millions d'euros, dont 7 au titre de coopération financière et 5,5 à celui de coopération technique.

L'appui à la décentralisation et à la bonne gouvernance est considéré également comme prioritaire et bénéficiera d'une enveloppe de 13 millions, dont 8 au titre de la coopération financière et 5 à celui de la coopération technique. Le développement rural y compris l'agriculture fait

partie des pôles prioritaires et recevra une enveloppe de 15,5 millions d'euros, répartis en raison de 10 millions pour le programme d'appui aux pistes rurales et 5,5 en faveur de la coopération technique.

En dehors des pôles prioritaires, deux autres ont été par ailleurs retenus, notamment le secteur de la santé financé à hauteur de 6 millions d'euros qui seront engagés dans la coopération technique, ainsi que l'énergie qui bénéficiera de 2 millions d'euros en coopération financière et 4 millions en coopération technique.

En dehors de ces engagements précités, la RFA s'est engagée à prendre des initiatives pour la restauration des paysages forestiers africains ; de même qu'en faveur d'une économie cacaoyère et agro-alimentaire durable de petites exploitations.

Les négociations qui ont conduit à la signature de ces accords, le 09 juin 2016, se sont tenues à Berlin du 31 mai 1er juin 2016 où

durant deux jours les deux parties se sont mis d'accord sur les points qui font le développement.

Dans le cadre d'un projet régional dénommé ProSport / Sport et Développement en Afrique, l'Allemagne va réaliser des activités concentrées sur les communes de Sokodé, de Kpalimé, de Tsévié et de Kara. Il s'agit de mesures d'infrastructures et d'équipements pour des activités sportives, celles de formation et renforcement des capacités des compétences locales pour promouvoir les activités dans le domaine du « sport et développement » de manière durable, ou encore l'utilisation judicieuse des terrains de sport et leur animation dans le cadre des activités de « sport et développement » ; toutes constituant les trois volets du programme.

La RFA appuiera le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) / Education et de la Formation Technique et

Professionnelle dans le secteur agricole (EFTPA) et dans une initiative qualifiée de spéciale par le protocole d'accord, allouera des fonds supplémentaires pour le Togo dans le cadre de l'initiative spéciale « Un seul Monde sans faim ».

Figure enfin dans l'Accord, une aide à la formation militaire ainsi qu'une formation linguistique d'allemand préparatoire pour les forces armées au lycée militaire de Tchitchao à partir de juillet 2016.

A travers ces accords, le Togo et l'Allemagne amorcent une nouvelle phase de leurs relations qui datent depuis l'époque coloniale. Et le constat sur le Togo fait par le ministre allemand de la Coopération Economique et du Développement Gerd Müller est un gage dans ses nouvelles relations. « Le Togo est état sérieux aux institutions stables », a déclaré Gerd Müller.

Même constat du côté du président d'Afrik Veirein, Dr Stéphan Liebing, qui a affirmé, lors d'un dîner organisé par les deux grandes organisations économiques travaillant en lien étroit avec l'Afrique, Afrika Verein et la Deutsche Africa Stiftung, en présence d'une soixantaine d'hommes d'affaires issus du secteur de l'énergie, des travaux publics, des infrastructures portuaires, des transports et des télécommunications, que le Togo est dans un processus positif de relance de son économie et qu'« il faut à présent remettre ce pays dans le radar des investisseurs ». il dit être convaincu que l'intérêt des entreprises allemandes est d'investir en Afrique.

Ainsi, désormais c'est main dans la main que les deux pays évolueront, puisque selon Liebing, « le prochain succès allemand sera peut-être au Togo ».

Tchaboré

LES RÉALISATIONS DU PROGRAMME RÉGIONAL D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

La problématique de l'accès à l'eau potable des populations et de la disponibilité de l'eau pour l'agriculture dans un contexte de changement climatique constitue une menace pour le développement économique et social des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Conscient de cette menace qui pèse sur les économies et la vie des populations, l'UEMOA a initié un vaste Programme d'hydraulique villageoise dans tous les Etats membres depuis 2006. L'objectif est de réaliser 8 000 forages équipés de pompes à motricité humaine dans ces Etats. Dans un entretien avec Togo Presse, le directeur de la maîtrise d'ouvrage, M. Hatim Tchaboré, a expliqué la politique de l'Union en matière d'Hydraulique villageoise et rappelé les différentes réalisations faites dans ce sens.

Dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Afrique (UEMOA), le taux de couverture en source d'eau améliorée a été estimé à 46% par l'Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture (UNESCO), en 2004 correspondant à 41 millions de personnes. Dès lors, il importe de répondre aux besoins spécifiques et pressants de ces populations démunies. C'est ainsi que pour contribuer à l'amélioration du niveau de vie de ces populations défavorisées, la réponse de la Commission de l'UEMOA a été d'élaborer et de mettre en œuvre, depuis 2006, un vaste programme régional d'hydraulique villageoise, portant sur la réalisation de 8 000 forages positifs équipés de pompes à motricité humaine ou solaires, dans le cadre du Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA » a, expliqué, M. Hatim Tchaboré, directeur de la maîtrise d'ouvrage. Dans la première phase du PER qui s'est étalée entre 2006 et 2010, la Commission de l'Union a réalisé dans les huit Etats membres, à savoir, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, 3150 forages en eau potable au Bénéfice des populations de l'Union, a relevé le directeur Tchaboré.

Cas du Togo

Le directeur Tchaboré a précisé qu'au Togo, ce programme,



Hatim Tchaboré, Directeur de la maîtrise d'ouvrage (M.A.E.H)

financé sur fonds du PER a permis de réaliser, dans cette première phase 400 unités de forages d'eau dans différentes localités des Régions Maritime, des Plateaux, de la Kara, Centrale et des Savanes. Au total, 150 mille personnes sont bénéficiaires de ces réalisations dont le coût global s'élève à 3,897 milliards de F CFA. Comme dans plusieurs autres pays africains M. Tchaboré a souligné que la majorité de la population togolaise vit dans les zones rurales (62,3%) et est plus exposée à la pauvreté. Selon lui, l'enquête de la pauvreté réalisée en 2009, a conclu que 78,9% de la population totale du pays, 76,3% de la population de la région Maritime, 56% de la région des Plateaux, 85,2% de celle Centrale, 87% de la Kara et 90% des Savanes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Selon de récentes estimations du Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), 47% de la population rurale vit dans l'insécurité alimentaire. Pour le directeur, c'est sur la base de ce qui précède que le gouvernement togolais a lancé, en 2009, un important programme, « visant à réduire la pauvreté dans le pays grâce à la fourniture de services de base. De ce fait l'idée du projet d'approvisionnement en eau en milieu rural provient de cette stratégie. Il est aligné avec le pilier 3 de la stratégie de réduction de la pauvreté du pays. Ce pilier qui se rapporte spécifiquement au

développement du capital humain est très cohérent avec le numéro 4, initiative visant à accroître le niveau d'accès à l'eau potable et à l'assainissement approuvé à la population vivant dans les zones rurales, semi urbaines et urbaines», a-t-il souligné.

A la fin de la première phase du projet hydraulique villageoise de l'UEMOA qui s'est achevée avec une grande satisfaction des bénéficiaires, l'Union s'est engagée pour chercher des financements pour ses pays afin de couvrir l'objectif des 8 000 forages d'eau. D'où la requête de financement adressé à la Banque Islamique de Développement (BID), en vue de financer le Projet d'Hydraulique villageoise inscrit dans son Programme (PERII), a signalé M. Tchaboré.

Programme Régional d'Aménagements Hydrauliques Multi-usages pour la Sécurité Alimentaire au Togo

A l'issue de la première phase, il a été recommandé de poursuivre le programme mais, prenant en compte d'autres usages de l'eau. C'est dans ce sens, qu'a été mis en place le Programme Régional d'Aménagements Hydrauliques Multi-usages pour la Sécurité Alimentaire. Un programme dont l'objectif est de « contribuer de manière efficace et pérenne à l'amélioration des conditions de vies des populations. Ceci, à travers l'amélioration en eau

potable et de la sécurité alimentaire ». De manière spécifique, il permettra d'améliorer l'accès à l'eau potable, d'améliorer aussi la capacité de production agricole des communautés à la base via des aménagements hydrauliques multi-usages et de créer des opportunités d'emplois rémunérateurs. Car, en effet, « la maîtrise de l'eau est un facteur déterminant dans l'accroissement de la productivité agro sylvo-pastorale et aquacole et constitue, de ce fait, une priorité pour la réussite de la relance de l'agriculture dans l'Union », a laissé entendre M. Tchaboré, le présent projet démarré en 2015, s'inscrit dans la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCE) en son axe stratégique N°1, dédié à la gestion durable des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, il constitue, selon lui, « une réponse à la problématique de l'accès à l'eau potable des populations et de la disponibilité de l'eau pour l'agriculture dans un contexte de changement climatique dont les effets constituent une menace pour le développement économique et social des Etats membres de l'UEMOA ».

Ledit programme sera mis en œuvre dans les huit Etats membres de l'Union et consiste en la réalisation de forages à grand débit avec pompage solaire ou mixte, de châteaux d'eau, de réseaux de distribution d'eau potable et d'aménagements agro-sylvo pastoraux au profit des populations à la base. Des séances de sensibilisation, d'information et de formation seront aussi organisées à cet effet. Ce projet estimé à un montant global de 50 milliards de F CFA provient de la Banque Islamique de Développement (BID), et plus d'un Programme Régional d'Aménagement Hydraulique : Multi-usages pour la sécurité alimentaire au Togo, celui-ci concerne l'aménagement multi usages à Nagbèni dans la Région des Savanes. Il prend en compte la construction d'une mini adduction d'eau, l'aménagement de 40 hectares de champ d'irrigation goutte à goutte ainsi que la construction des étangs piscicole pour un coût de 1,125 milliard de F CFA.

Togo-Presse N° 9802 du 3 juin 2016

Lu sur le net !

Comment faire votre propre Viagra naturel TOUS LES HOMMES DEVRAIENT SAVOIR CECI!



Parfois, quand vient le moment d'avoir un rapport intime, vous pouvez vous retrouver dans une situation quelque peu embarrassante, et ne pas être en mesure d'avoir une relation satisfaisante avec votre partenaire.

C'est un problème commun que la plupart des hommes ont tendance à avoir à mesure qu'ils vieillissent. Heureusement, il existe une solution naturelle pour combattre ce problème!

Le jus de pastèque est considéré comme l'un des aliments les plus puissants pour induire le plaisir, car il peut être bénéfique pour les hommes qui ont un problème léger/modéré de la dysfonction érectile.

En fait, une étude qui a été publiée dans la revue intitulée Urologie, dit que l'acide aminé appelé Citrulline, que l'on retrouve dans la pastèque en concentrations élevées, a la capacité d'améliorer le flux de sang vers la verge sans effets secondaires horribles, tels que le Viagra.

Des spécialistes de la santé européens ont effectué des recherches sur l'effet de la pastèque comme remède contre l'impuissance. Ils ont découvert que ce fruit contient des acides aminés appelés citrulline et arginine qui contribuent à stimuler la production de la testostérone. En outre, la citrulline favorise également la dilatation des vaisseaux sanguins, pour un effet similaire à celui du viagra.

Voici ce dont vous allez avoir besoin pour faire votre Viagra naturel :

NECESSAIRE:

Une passoire

1 verre

Un mixeur

Eau

Grenade

Pastèque

(En option) Un de jus de citron Bio.

INSTRUCTIONS:

Utilisez deux fois plus de pastèque que de grenade, en y ajoutant un jus de citron, votre mélange peut inclure environ 1/4 pastèque et 1 grenade.

Placez tous les ingrédients dans votre mixeur et mixez-les ensemble. Ensuite, si vous préférez, vous pouvez filtrer la boisson pour enlever les graines, mais les graines peuvent aider à amplifier l'efficacité du Viagra naturel.

Il est préférable de boire ce breuvage délicieux sur estomac vide, de préférence tôt le matin ou tard le soir. Cette recette est sans danger pour tous les âges et les genres. Amusez-vous en toute sécurité!

Mais il n'y pas que la pastèque, voici une liste d'aliments qui peuvent s'avérer bien utiles...

(A suivre)

HISTOIRES DROLES

Abalo a gagné une bourse pour continuer ses études aux USA. Après un mois de cours tous les étudiants ont été soumis à un contrôle. Après correction un matin le professeur arrive avec les copies et commence à restituer les copies tout en appelant les notes de chacun. Le prof appelle le premier étudiant et c'est Abalo.

-le prof dit : Abalo 19,75. Tout fière il se lève et va prendre sa copie et il ajoute à l'égard des autres étudiant en disant : « bande de voyous et d'incapable la, vous n'avez encore rien vu je vais vous massacrer et tout en riant il regagne sa place.

Le prof poursuivi : Renard ,50 ; Requin, 75,5 ; Lu.....
Le prof n'a pas encore fini

qu'Abalo tout étonné demande, mais sur combien nous sommes noté ici la ? Et un étudiant lui répond en disant, mais sur 100 tu t'attendais à quoi ? Et l'un autre étudiant réplique en disant bâtard la nous on va t'enterrer ici la ! Hahahahaha!

Edith

L'INTELLIGENCE DES ANIMAUX (Suite)

DISTINGUER LA RÉALITÉ DE LA VIDÉO : Les cétacés à dents (dauphins, orques) sont particulièrement intelligents. On sait que, comme les grands singes, ils reconnaissent leur image dans un miroir ou sur une vidéo. Ils font aussi la différence entre les images vidéo et la réalité. Les dauphins savent même distinguer les images d'eux-mêmes diffusées « en direct » et les images préenregistrées ! Lorsqu'on tente ces expériences avec des otaries, celles-ci échouent systématiquement.

Actuellement, des recherches sont menées à Hawaii pour tenter de communiquer avec les dauphins. C'est beaucoup plus difficile qu'avec les grands singes, car ils n'ont ni bras ni mains pour s'exprimer. Grâce à un logiciel, on identifie clairement tous les sifflements émis par les dauphins. Puis on associe un sifflement particulier à un objet et le dauphin doit mémoriser cette association. Lentement, mot par mot, on construit ainsi un véritable langage homme-dauphin.

COMPTER DES OBJETS, RECONNAÎTRE DES MATIÈRES : On sait depuis longtemps que les perroquets sont de grands imitateurs. En 1958, une perruche baptisée Sparkie connaissait 531 mots et 383 phrases. Mais ces oiseaux comprennent-ils le sens des mots qu'ils imitent ? Depuis 1977, Alex, un perroquet gris du Gabon, a confirmé qu'ils en sont capables. Il connaît 50 mots et sait les utiliser pour faire des phrases simples (« viens ici », « je veux [tel objet] », etc.). Il a aussi appris, tout seul, à dire « non » quand quelque chose ne lui convient pas. Plus étonnant : il sait identifier des objets, des formes, des couleurs et des matières. Par exemple, si on lui montre un clou en lui demandant « qu'est-ce que c'est ? », il répond « clou ». Ou bien, devant plusieurs objets de différentes couleurs, il répond « bois » si on lui demande quelle est la matière du carré bleu (en bois). Il sait aussi dénombrer des objets (jusqu'à 6) et peut dire si deux objets sont similaires ou différents. Si on lui demande la différence entre un cube bleu et un cube rouge, par

exemple, il répond « couleur ». En fait, les performances d'Alex sont supérieures à celles de la moyenne des enfants de 3 ans!

Des témoignages suggèrent que les corbeaux peuvent, quant à eux, dénombrer jusqu'à 4 objets.

UTILISER OU FABRIQUER DES OUTILS : Parmi les oiseaux, ce sont peut-être les corbeaux de Nouvelle-Calédonie qui ont les capacités les plus étonnantes. Avec des feuilles de pandanus, un arbre tropical aux feuilles dures et dentelées, ces oiseaux fabriquent divers outils (piques, petites lames barbelées, crochets) qu'ils utilisent en fonction de leurs besoins pour déloger les larves dans les écorces et les fissures. Ce savoir-faire est transmis par les parents à leurs petits. En 2001, un de ces oiseaux, baptisé Betty, a même réalisé en laboratoire ce qu'aucun autre animal, chimpanzé compris, n'avait jamais réussi : improviser un outil adapté à un problème. De la nourriture était placée dans un petit panier au fond d'un tube transparent. Betty avait à sa disposition un morceau de fil de fer. Elle en tordit l'extrémité pour faire un crochet, qu'elle enfonça dans le tube et avec lequel elle souleva l'anse du panier pour le remonter!

TROUVER DES SOLUTIONS: Les fourmis sont capables de construire des habitations collectives très complexes, qui demandent une très grande organisation et une parfaite communication entre les membres. Mais il n'est pas nécessaire pour cela que chaque individu soit intelligent. En revanche, la pieuvre (ou poulpe) est capable, de façon individuelle, de résoudre des problèmes simples. Si, par exemple, on lui donne un bocal vissé dans lequel se trouve un crabe, sa nourriture de prédilection, elle parvient, après plusieurs essais, à dévisser le couvercle pour attraper le crustacé convoité. Il faut dire que les pieuvres ont un cerveau relativement gros et des tentacules qui leur permettent de manipuler des objets.

Bientôt en ligne le site
WWW.LEMESSAGER-ACTU.COM

Gestion durable des Terres et des catastrophes naturelles LES JOURNALISTES OUTILLÉS

Du 7 au 11 juin dernier, s'est tenue à l'hôtel de ville d'Aného, une formation (théorique et pratique), à l'intention d'une trentaine de journalistes. Axée sur le thème « *l'organisation et l'animation de "desk environnement" en milieu rural, Gestion durable des terres, catastrophes et biodiversité* », cette formation qui a reçu l'appui financier de la Banque Mondiale, est une initiative du ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières à travers le Projet Gestion Intégré des Catastrophes et des Terres (PGICT). Elle vise à impliquer plus les journalistes, dans la sensibilisation des populations dans leurs écrits, émissions, documentaires dans la gestion des catastrophes et la gestion durable des terres.

A l'ouverture des travaux, le secrétaire général de la préfecture des Lacs, s'est réjoui du choix de sa localité pour abriter ledit séminaire. Pour lui, ce choix est bien venu, du fait de la position actuelle de sa localité qui est menacée par l'érosion côtière. Il a invité les participants à en tirer profit des connaissances qui leur seront délivrées afin d'aider le gouvernement dans la sensibilisation des populations. Pour le coordonnateur du PGICT, Morou Amidou, le Togo est confronté à une grande dégradation continue et alarmante des ressources naturelles, causée en grande partie par la pression des actions anthropiques sur l'environnement. Parmi ces ressources figurent en bonne place les terres. La dégradation des terres n'est pas seulement un problème national, mais aussi un défi mondial, à en croire Morou Amidou. Il dit compter sur les journalistes présents à cet atelier de formation pour vulgariser les informations tout en sensibilisant,



Photo de famille des participants

éduquant, informant et en conscientisant plus les populations sur les bonnes pratiques de gestion durable des terres.

M. Tata Amevor, conseiller au ministère de l'Environnement et des Ressources Forestière qui parlait au nom de son ministre de tutelle, a remercié les partenaires pour leurs différents apports en gestion de l'environnement. Pour lui, avec les journalistes, il y aura un plus et c'est ensemble qu'il aura gain. Comme le coordonnateur, le représentant du ministre a laissé entendre que « *les ressources de notre terre sont victimes, de par les actions de l'homme principalement, de dégradations de divers ordres qui menacent l'existence des populations* ».

Au cours de ces cinq (5) jours de formation, plusieurs communications ont été faites suivi des débats, tels la communication sur la problématique des changements climatiques post- COP-21 au Togo, la gestion durable des terres au Togo, problématique de l'érosion côtière et engagement des partenaires en développement, comment réussir un article ou une émission sur l'environnement...

Une phase pratique s'est faite à la suite de la formation théorique et a conduit responsables du PGICT et journalistes sur

les sites des travaux d'assainissement dans les villages de Dowokui Kopé, où sont creusées des fosses à caniveaux et se construit un bassin de retenue d'eau d'une profondeur de 2,5



Participants et officielle

mètre. Ces deux structures ont pour but de réduire les risques d'inondations dans le milieu. Autres

visites, Akoumapé où se fait une expérimentation de jachère améliorée et de plantes fertilisantes pour réenrichir le sol appauvri ; et Aného sur le site de Centre de Recherche et Formation de la Biodiversité où est mis cinquante plants de mangrove pour la restauration de l'écosystème

Cette sortie a permis aux journalistes, de constater les tristes réalités qui font partie du vécu quotidien des habitants de la localité notamment les sols appauvris et inexploitable, l'inaccessibilité de certains villages dues aux pluies diluviennes en saisons

pluvieuses. Elle a en outre permis de toucher du doigt le travail fait par le PGICT avec les groupements et la

population de plusieurs localités.

A la fin des travaux un rapport et les recommandations ont été élaborés à l'endroit de tous les acteurs en vue de l'amélioration du cadre de travail des journalistes afin que ces derniers puissent donner le meilleur d'eux-mêmes pour l'atteinte des objectifs.

En rappel, le PGICT a entrepris diverses activités depuis sa mise en place. Elles concernent, la sensibilisation en matière de gestion et de préparation aux risques de catastrophes, les populations et les élèves. Le corps des sapeurs pompier a été également renforcé et équipé en véhicule de transport de matériel, de matériel de pompage de forte capacité et de communication radio pour accroître leur capacité de réactivité en situation d'urgence.

A assisté a ce séminaire, Madame Sylvie Nénonéné, chargée de projet à la Banque Mondiale. Elle a marqué la disponibilité de l'institution à accompagner le Togo dans ce combat contre les catastrophes naturelles et autres aléas ...

Edith Awouzouba

Le PGICT, en savoir un peu plus !

Le PGICT, en savoir un peu plus !

Le Projet Gestion Intégré des Catastrophes et des Terres (PGICT), est né de la nécessité pour le Togo de réduire significativement sa vulnérabilité face aux catastrophes. En effet, le pays n'est pas exposé aux aléas sismiques, mais il doit gérer plus régulièrement les situations d'urgence et de catastrophe d'origine hydro météorologique. A partir de 2007, le Togo a subi divers aléas tels que les vents violents, la sécheresse, les épidémies, les déboulements de montagnes, et surtout les inondations. Ces dernières essentiellement consécutives aux variations du climat, un fléau planétaire, ont particulièrement éprouvé le Togo qui est alors contraint de renforcer sa résilience. C'est ainsi que le PGICT démarre le 19 juin 2012. Il prend fin le 19

juin 2016 avec une Prorogation d'un an qui prend fin le 30 juin 2017. Avant le démarrage du projet, les accords de dons ont été signés le 20 avril 2012 et 16,948 millions de dollars US ont été mobilisés. Ce fond est mise à la disposition du Togo par la Banque Mondiale et ses partenaires financiers notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), la Facilité Mondial pour la Réduction des Risques de Catastrophes et le Relèvement (GFDRR), l'Union Européenne, la plateforme TerrAfrica et le Fonds des pays les moins avancés (FPMA).

Le PGICT est géré par le ministère de l'Environnement Ressources Forestières Il est dirigé par un coordonnateur du nom d'Amidou Morou.

Manifestation contre la reprise de la coopération entre l'Allemagne et le Togo

LA BÊTISE D'UNE MINORITÉ DE LA DIASPORA EN ALLEMAGNE

Alors que le chef de l'Etat togolais était en visite d'Etat en Allemagne pour vanter le pays et encourager les investisseurs à arriver au Togo, une minorité de la diaspora togolaise (on parle d'une dizaine) en Allemagne a décidé de manifester contre cette venue. Raison évoquée, les réformes constitutionnelles et institutionnelles qu'elle voudrait voir faites. Les manifestants parlent également des financements qui à leurs yeux ne profiteraient pas aux populations. En outre, ils parlent de la dictature au Togo.

Si dans le régime démocratique il est avéré que chacun a droit à la liberté d'expression et de manifestation, il est incompréhensible que des ressortissants d'un pays, quelque soit la gravité des problèmes d'où ils sont originaires puissent demander que l'aide des partenaires soit coupée, pensant ainsi punir les dirigeants de leur pays.

En effet, sur la banderole de la dizaine de compatriotes togolais résident en Allemagne, avec à leur tête,

un certain Ali Akondoh qui voulait manifester contre l'arrivée de Faure Gnassingbé en Allemagne, on pouvait lire « non à la reprise de la coopération entre l'Allemagne et la dictature de Faure Gnassingbé ».

On pouvait imaginer tout, sauf une telle bêtise. Pour des raisons d'ordre politique, demander à un pays partenaire de ne pas venir en aide à son propre pays, s'apparente à un acte criminel. Le sieur Akondoh Ali n'a pas encore compris que les partenaires comme l'Allemagne, la France, les USA etc... ont la maîtrise des réalités du Togo et que son agitation, est un coup d'épée dans l'eau de mer. Jamais aucun pays Européen ne voudra plus infliger au Togo la situation de 1993 avec la rupture de la coopération qui a eu des incidences graves sur les innocentes populations et dont les séquelles sont encore visibles. Les populations vivent encore ces séquelles, et ce, malgré les efforts des autorités actuelles. Même à ce jour, l'opposition politique togolaise qui joue sa part dans le pays, ne voudrait plus jamais tenir de ces propos,



Trois des dix manifestants

ayant compris non seulement qu'ils sont de nature à appauvrir plus les populations, mais aussi, que les choses s'améliorent. Pour le reste c'est la politique et les partenaires le savent bien. Sinon, ils n'allaient pas accepter continuer par faire confiance aux autorités actuelles. La preuve, c'est l'engagement que vient de

prendre l'Allemagne pour venir en aide au Togo avec une enveloppe globale de 40 milliards FCFA.

Une seule question au sieur Akondoh et sa clique, à qui profite la reprise de la coopération entre le Togo et l'Allemagne ?

Feu président Eyadema disait en son temps que la

rupture de la coopération entre le Togo et l'Union Européenne intervenue en 1993, était l'œuvre de certains togolais. Mais l'on ne le croyait pas. Aujourd'hui les faits lui donnent raisons, à travers le comportement du sieur Akondoh et ses amis.

Triste comme constat !

Par ailleurs, en plus du fait que la manifestation a connu un échec, les manifestants ont tenté de mentir, en attribuant des propos au chef de l'Etat. Des propos qui n'ont jamais existés et qui sont l'œuvre d'Ali Akondoh et ses amis pour se faire certainement de l'importance au plan international. Malheureusement pour eux, l'Allemagne et bien d'autres pays occidentaux à qui, ils justifiaient leur exil par le fait de leur opinion politique, ont compris et ne se laisseront pas faire.

Certes, les problèmes politiques sont une réalité au Togo, surtout celle relatives aux réformes politiques. Mais leur résolution ne réside pas en la rupture de la coopération.

LM

Interview du Directeur Technique de l'ARSE Aboudoulaye Abass

« Le Règlement de gestion de la redevance pour l'éclairage public au Togo permettra de fixer les règles de gestion de la redevance pour l'éclairage public ... »

Comité de Gestion de la Redevance pour l'Eclairage Public (CGREP) pour le paiement des factures, les travaux d'extension, de maintenance ou de réhabilitation ; autorise les décaissements relatifs à la consommation d'énergie électrique engendrée par les ouvrages de l'EP dans les Collectivités Territoriales (CT) ;

- du CGREP dont la mission principale est de proposer au ministre chargé de l'énergie des clés de répartition des fonds collectés au titre de la redevance pour l'EP ;

- des CT qui sont maîtres d'ouvrage délégués des réseaux d'EP et à qui incombe la responsabilité du paiement des factures de consommation électrique de ces

ouvrages, leur extension, et leur entretien ;

- de l'exploitant chargé de la gestion du réseau public de distribution de l'énergie électrique dont la mission est de collecter auprès des abonnés la redevance pour l'EP d'une part, et d'autre part d'assister les CT dans le montage des dossiers d'Appel à concurrence pour la construction ou la réhabilitation des réseaux existant ou encore, la réalisation contre rémunération des travaux de maintenance des ouvrages d'EP ;

- l'ARSE qui assure une mission de régulation en la matière.

Secundo, le RGREP définit les modalités techniques de réalisation des ouvrages EP. Ainsi, on a des dispositions relatives à la

construction, à l'extension, au renforcement, et à la réhabilitation des ouvrages EP ; et des dispositions relatives à la maintenance desdits ouvrages.

Tertio, le RGREP définit les modalités de gestion de la redevance EP. En fait, ces modalités avaient été déjà définies dans l'arrêté interministériel instituant le CGREP. Il a été question ici d'intégrer les dispositions de l'arrêté du CGREP dans le présent document. Par ailleurs, le RGREP consacre l'obligation faite aux CT de prévoir dans leur budget des lignes pour l'apurement des factures relatives à la consommation de l'énergie électrique des ouvrages d'Eclairage Public.

La quatrième partie du document est consacrée à des annexes qui portent sur les procédures à suivre pour la construction, la réhabilitation et la maintenance des ouvrages EP. Ces procédures précisent la démarche à suivre quand les travaux sont financés sur fond public ou privé ou encore quand le projet est porté par une institution publique ou une personne de droit privé. Entendu que les démarches ne sont pas les mêmes dans l'un ou l'autre cas.

En somme, les projets financés sur fonds publics doivent suivre les procédures d'Appel à concurrence définies par le code des marchés publics et délégation de service public. Par contre, pour des projets portés par des tiers



À PARTIR
DU 17
MAI 2016

**TARIF
UNIQUE
pour Tous
BAISSE
pour Chacun**

Communiquez en toute **liberté**
vers tous les réseaux nationaux

Leader

**"Moi Mon TARIF
est UNIQUE "**

60^F
TTC LA MINUTE



Privilège

**"Moi aussi
Mon TARIF est UNIQUE "**

65^F
TTC LA MINUTE



Classique

**"Moi aussi
Mon TARIF est UNIQUE "**

80^F
TTC LA MINUTE



Jeunes

**"Moi aussi
Mon TARIF est UNIQUE "**

85^F
TTC LA MINUTE



Tarifs vers tous les réseaux nationaux et divisibles par pas de 20 secondes